

16 déc 2022 -17:53

Appartient à [Conseil des ministres du 16 décembre 2022](#)

Approbation du deuxième contrat de gestion d'Enabel

Sur proposition du ministre chargé de la Coopération au développement Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation du deuxième contrat de gestion avec l'Agence belge de développement Enabel.

Le premier contrat de gestion, d'une durée de 5 ans, prendra fin le 31 décembre 2022. Le texte approuvé aujourd'hui remplacera le premier contrat de gestion à partir du 1er janvier 2023.

Les principes directeurs de ce deuxième contrat de gestion sont les suivants :

- renforcer le partenariat avec le pays partenaire. Ceci concerne principalement la concertation avec le pays partenaire et la prise en compte de leurs priorités pendant la programmation
- simplifier les processus existants, sans compromettre la qualité du travail et sans perdre l'équilibre dans les « checks and balances »
- prévoir suffisamment de flexibilité pour permettre des réorientations et adaptations nécessaires pour conserver la pertinence de nos interventions dans les contextes de fragilité
- renforcer l'apprentissage au sein de la coopération gouvernementale bilatérale pour que les nouveaux programmes pays tiennent mieux compte des leçons apprises du passé

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant approbation du deuxième contrat de gestion entre l'Etat fédéral et la société anonyme de droit public à finalité sociale, Enabel, Agence belge de développement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be